



agence  
de l'eau  
rhône méditerranée & corse

# eaux de Rhône-Méditerranée & Corse

## édito



Michel Marfisi

**E**n ce mois d'octobre, les neuf commissions géographiques du bassin Rhône-Méditerranée se réunissent pour débattre de la mise en œuvre du SDAGE et de son programme de mesures.

Les commissions géographiques ont été mises en place dans notre bassin au cours des années 80 – ce qui était alors très novateur – afin de permettre aux différents acteurs locaux, industriels, agriculteurs, pouvoirs publics, collectivités, syndicats de rivières, associations... d'appréhender les problématiques de l'eau au plus près des réalités de terrain.

Pour renforcer l'efficacité de cet exercice de démocratie territoriale à l'échelle des sous-bassins, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) a institué des commissions territoriales de bassin composées des élus du Comité de bassin concernés par le territoire. Ceux-ci préparent la commission géographique puis retransmettent la synthèse des débats et formulent des propositions au Comité de bassin dans une perspective d'amélioration constante des outils de la politique de l'eau au niveau du bassin.

Principal thème des commissions de cet automne, la mise en œuvre du SDAGE qui s'inscrit aujourd'hui dans un processus dynamique s'appuyant sur des débats et des partages d'expérience. Parmi les grands chantiers du SDAGE ouverts par le Grenelle de l'environnement : le rétablissement des continuités piscicoles, la protection des captages prioritaires, la gestion quantitative des ressources... autant de sujets cruciaux qui marqueront la mise en œuvre du SDAGE et de son programme de mesures, mais aussi les orientations du futur 10<sup>e</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau.

Alain Pialat  
Directeur de l'Agence de l'eau  
Rhône-Méditerranée & Corse



Le dossier

Jean-Baptiste Mérlillot

## Les acteurs de l'assainissement non collectif se mobilisent

### Sommaire

**2** L'actualité des bassins



Syndicat du Bassin versant de la Louve

**Nouvelle politique d'évaluation des politiques d'intervention, réunion des Commissions géographiques, lutte contre les pollutions d'origine agricole...**

**6** Les faits marquants



Conseil général du Var

**Colloque MedWet sur les zones humides, nouvelle campagne sur l'eau, des céréales bio pour préserver la ressource en eau, solidarité dans le Var...**

**8** Bon à savoir



Aquarelle d'Eric Parent

**Zoom sur... la rousserolle turdoïde, hôte des roselières méditerranéennes, agenda des manifestations, nouvelles publications...**

## ■ Zones humides

Une exposition pour sensibiliser



Une exposition itinérante, "Les zones humides, un patrimoine à préserver", est mise gracieusement à la disposition des associations, collectivités et établissements scolaires. Elle présente en neuf panneaux la richesse des zones humides ainsi que les enjeux de leur préservation. Réalisée suite à la signature d'un accord-cadre entre l'Agence et les conservatoires d'espaces naturels rhônalpins, cette exposition fait partie des actions soutenues à l'occasion de l'année de la biodiversité.

Contact : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse. ■

## ■ Zéro pesticide

Les gestionnaires d'infrastructures mobilisés

Parallèlement à la campagne "Zéro pesticide dans nos villes et nos villages" lancée auprès des collectivités (voir "Eaux" n°12, juin 2010), l'Agence mobilise les gestionnaires d'infrastructures linéaires afin de les inciter à réduire, voire supprimer l'usage des pesticides. Gestionnaires de canaux, SNCF, Réseau Ferré de France, Conseils généraux, Autoroutes Paris-Rhin-Rhône... une cinquantaine d'entre eux était ainsi réunie le 22 juin dernier au siège de l'Agence. Objectifs : sensibiliser à l'impact des pesticides sur la qualité de l'eau, échanger sur les techniques d'entretien de linéaires sans pesticides, faire émerger des projets en rappelant les possibilités d'accompagnement financier.

Interventions téléchargeables sur [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr), rubrique Grands dossiers/ Pesticides dans les eaux/Gestionnaires d'infrastructures linéaires. ■

## AGENCE DE L'EAU

# Un nouveau directeur au service planification

**Matthieu Papouin, 32 ans, a succédé à Philippe Dupont, le 1<sup>er</sup> septembre dernier.**



Valérie Santini

### Comment votre parcours professionnel vous a-t-il amené à l'Agence ?

Diplômé de l'école polytechnique et de l'ENGREF (École nationale du génie rural des eaux et forêts), j'ai commencé ma vie professionnelle à la DDAF de l'Eure comme animateur de la Mission Inter service de l'eau, puis adjoint au directeur, avant d'intégrer le ministère de l'Écologie en tant que chef du Bureau de la planification et de l'économie de l'eau. Ces deux postes m'ont apporté une expérience de terrain dans l'application au quotidien de la réglementation et une vision plus stratégique et

globale avec la coordination de la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau dans les bassins français.

### Quelles sont les priorités pour les prochaines années ?

La mise en œuvre opérationnelle des SDAGE et des programmes de mesures de Rhône-Méditerranée et de Corse, le rapportage à mi-parcours devant la Commission européenne, mais également les réflexions à engager pour la préparation du cycle suivant, notamment en améliorant la connaissance des pressions et du fonctionnement des milieux... Tous ces enjeux ap-

pellent notre mobilisation.

Il s'agira pour l'Agence de construire un 10<sup>e</sup> programme qui soit un levier efficace au service des objectifs des SDAGE d'atteinte ou de non dégradation du bon état des eaux et de réduction des rejets de substances dangereuses. Les actions portant sur la restauration des milieux aquatiques et les pollutions diffuses, en particulier agricoles, vont monter en puissance. A l'inverse, certains sujets tels l'assainissement devraient voir leur importance décroître ou se réorienter, par exemple avec une meilleure prise en compte du pluvial.

### PHILIPPE DUPONT À L'ONEMA

Philippe Dupont est désormais directeur adjoint à l'action scientifique et technique de l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques). Il veille à la synergie des actions entre l'ONEMA et les agences de l'eau en matière de recherche, dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques. Il travaille également à la valorisation opérationnelle des résultats acquis (documentation technique, séminaires de restitution, formation...), et développera une offre d'expertise scientifique destinée aux gestionnaires.

## LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES PESTICIDES

# Multiplier les initiatives agricoles

**Construction d'aires de lavage des pulvérisateurs et changement des pratiques agricoles : deux démarches pour lutter contre la pollution par les pesticides, sur lesquelles l'Agence de l'eau élargit son champ d'aides.**



Syndicat du Bassin versant de la Vouge

Une aire de lavage des pulvérisateurs de produits phytosanitaires.

Pour réduire les rejets de substances dangereuses et contribuer à l'objectif de non dégradation des eaux, la création d'aires de lavage des pulvérisateurs de pesticides et de traitement des eaux résiduaires, jusqu'ici soutenue par l'Agence dans le cadre de démarches collectives sur des territoires bien identifiés, pourra désormais faire l'objet d'une aide pour des projets réalisés

par des agriculteurs individuels, ou par des collectivités ou des coopératives agricoles pour des regroupements d'agriculteurs (aires collectives). Par ailleurs, afin de contribuer à l'atteinte du bon état, l'Agence élargit également l'attribution des aides financières dans le cadre des mesures Agro-environnementales à des territoires situés hors des seules aires d'alimentation en eau potable. Ce soutien financier vise à accompagner des dynamiques de territoire sur des secteurs où l'état de la ressource en eau est dégradé par les pesticides. Un premier projet sur le bassin versant du Briançon (Gard) a ainsi reçu des aides de l'Agence : 75 % des vignes de ce bassin versant sont engagées dans la réduction de l'usage des herbicides ou la conversion à l'agriculture biologique.

# Un dispositif désormais élargi

**Hier consacrées à des thématiques liées aux aides de l'Agence, les évaluations voient leur champ élargi à l'ensemble du programme et au SDAGE. Objectif : mieux intégrer les composantes extérieures et les différents acteurs des politiques d'intervention en faveur de l'eau et des milieux.**



Sept politiques thématiques de l'Agence ont déjà été évaluées. L'une des toutes dernières évaluations concerne les zones humides.

“ L'Agence de l'eau, explique Anne Lautredou, s'est engagée depuis fin 2003 dans l'évaluation de ses différentes politiques d'intervention. La finalité est de pouvoir prendre du recul sur les dispositifs en place afin, si besoin, de les réorienter pour une plus grande efficacité.” Sept politiques thématiques ont ainsi été évaluées, les deux dernières portant sur la qualité des réseaux d'assainissement et sur les zones humides. “Nous avons constaté, poursuit A. Lautredou, que si ces évaluations

étaient riches en enseignements du strict point de vue de l'Agence, elles ne prenaient pas suffisamment en compte le fait que de nombreux tiers sont impliqués dans les problématiques que nous traitons, à commencer par l'Etat et les collectivités territoriales. L'idée, formalisée par le Comité de bassin dans sa séance du 1<sup>er</sup> juillet dernier, est donc de substituer aux évaluations thématiques ciblées sur l'utilisation des aides de l'Agence, des évaluations plus larges, qui concernent d'une part l'ensemble du programme de l'Agence (en y intégrant notamment le volet redevances) et le SDAGE sous tous ses aspects réglementaires, financiers et contractuels.”

## Evaluer une politique publique

Désormais, le Comité de bassin devient un acteur central des évaluations, assurant un rôle non seulement de commanditaire mais également d'instance de suivi\*, depuis la mise en place d'un comité de pilotage représentatif pour chaque thématique jusqu'aux

propositions d'orientations en passant par l'examen des résultats. “Cette réorientation produira des effets concrets, poursuit A. Lautredou. En intégrant tous les partenaires d'une politique donnée et en prenant en compte tous les aspects de celle-ci, on va élargir l'angle de vue, avec au final des enseignements beaucoup plus riches. En tant qu'instance de concertation qui réunit l'ensemble des acteurs de l'eau, le Comité de bassin est parfaitement légitime dans cette démarche. Et une telle organisation devrait aussi faciliter l'appropriation des recommandations par les différentes instances de bassin.”

Avec ce nouveau dispositif le Bassin Rhône-Méditerranée a souhaité aller plus loin. Au-delà de l'évaluation de telle ou telle politique d'intervention, c'est en effet l'évaluation d'une politique publique dans son ensemble qui est visée.

**Les études d'évaluation sont téléchargeables sur [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)**

\* Les évaluations restent confiées à des consultants spécialisés disposant d'une double compétence, dans la thématique étudiée et dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques.

## MISE EN ŒUVRE DU SDAGE

# Une grande concertation en octobre

Le Comité de bassin Rhône-Méditerranée réunit en octobre ses neuf Commissions géographiques.

Objectif : examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre sur le terrain du SDAGE et du Programme de mesures et, pour les territoires concernés, l'avancement du plan Rhône.

Ouvertes à l'ensemble des acteurs de l'eau et régulièrement sollicitées sur les grands dossiers de l'eau, ces commissions constituent des lieux d'information et d'échanges. Concluant ces débats, qui s'annoncent riches compte tenu des enjeux, les neuf Commissions\* territoriales de bassin auront à faire remonter les synthèses au Comité de bassin lui permettant ainsi d'ancrer ses politiques sur les réalités

locales et d'en assurer le suivi et l'évaluation.

**La composition de ces deux instances sur [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)**

\* Assemblées restreintes aux seuls membres du Comité de bassin et représentant les trois collèges de chaque territoire géographique (collectivités, usagers et État).

## LE CALENDRIER

- 6 octobre : Doubs
- 7 octobre : Côtières Ouest
- 8 octobre : Isère-Drôme
- 12 octobre : Littoral Provence Côte-d'Azur
- 15 octobre : Durance
- 18 octobre : Haut Rhône
- 19 octobre : Ardèche-Gard
- 21 octobre : Rhône moyen
- 22 octobre : Saône

## brèves

### ■ Mouvements

Comité de bassin Rhône-Méditerranée

#### Collège des collectivités territoriales

- Conseil régional Rhône-Alpes : Alain Chabrolle remplace Jean-Marc Leculier
- Conseil régional Languedoc-Roussillon : Hermeline Malherbe remplace Damien Alary
- Conseil régional PACA : Cécile Helle remplace Christophe Castaner
- Conseil général de l'Ardèche : Michel Chantre remplace Roland Veuilens

#### Collège des usagers

- PME-PMI : Jean-Philippe Fusier remplace Bernard Gleize
- Coopératives agro-alimentaires industrielles ou sociétés d'intérêts collectifs agricoles : Jean de Balatier et Jean-Paul Durandeu remplacent Henri Battie et Freddy Mourgues
- Blanchisseries industrielles : Sylvain Verger remplace Benoît Martin
- Sociétés d'aménagement régional : Bruno Vergobbi remplace Jacques Plantey ■

### ■ Mouvements

Comité de bassin de Corse



Jean-Christophe Altard

Suite aux élections régionales, Paul Giacobbini, président du Conseil exécutif de Corse, a succédé à Ange Santini à la présidence du Comité de bassin. Ses vice-présidents sont Emmanuelle de Gentili, au titre du collège des collectivités, et Antoine Paolini, au titre du collège des usagers et personnes compétentes. ■

### ■ A l'école de la mer

450 élèves sensibilisés en PACA

Cette année, 111 classes ont été sensibilisées à l'environnement marin via un programme pédagogique créé en région PACA par le réseau Mer “éducation à l'environnement”, avec le soutien de l'Agence en partenariat avec l'Education Nationale et la Région PACA. Le 3 juin dernier à l'Hôtel de Région, 450 élèves de primaire ont présenté le fruit de leur travail. Mireille Peirano (Région), Jean-Louis Tourville, (Education Nationale), Gabrielle Fournier (Agence de l'eau) et les représentants des associations impliquées (AIEJE, Ecoute ta Planète, le Naturoscope, CPIE Côte provençale) ont salué la qualité de leurs travaux, expositions, maquettes, pièces de théâtre et chansons sur le thème du littoral marin. En 2010-2011, le dispositif va concerner 134 classes des départements littoraux. Les élèves des autres départements bénéficieront de l'organisation de classes de mer. ■

## UN GUIDE PRATIQUE

Comment gérer au mieux les déchets issus du traitement des eaux souillées par les pesticides ? Une étude réalisée par ADIVALOR\* fait l'inventaire des procédés de traitement reconnus, en précisant pour chacun la nature et les quantités de déchets dangereux générés. Financée par les agences Rhône-Méditerranée & Corse et Adour-Garonne, cette étude a débouché sur un guide pratique.

Elle établit un comparatif des différents procédés (coûts, danger de manipulation, faisabilité, impact carbone). L'Agence a en effet demandé de réaliser un bilan carbone pour éviter les transferts de polluants du “compartiment eau” au compartiment “atmosphère” : un des procédés sera ainsi écarté du soutien de l'Agence.

Téléchargeable sur : [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr), rubrique “Guide Acteurs de l'eau”

\* ADIVALOR : Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles.



Communauté de Communes de Rumilly

## La nécessaire mobilisation des acteurs de l'assainissement non collectif

L'Agence a passé des conventions avec 70 SPANC qui se sont engagés à animer des opérations de réhabilitation auprès de 4 500 particuliers et à leur redistribuer une aide globale d'environ 10 M€.

Alors qu'il manque encore près de 30 % de Services publics d'assainissement non-collectif (SPANC) dans les communes, l'Agence de l'eau se mobilise avec l'ensemble de ses partenaires pour permettre aux élus de faire face aux échéances réglementaires, sur fond de mise en œuvre du Plan national de l'assainissement non-collectif.

“L'assainissement non-collectif, explique Lysanne Bour, chargée d'études à l'Agence, est un domaine complexe sur le plan réglementaire\*, juridique, administratif... et délicat sur le plan social puisqu'on impose un service obligatoire et payant aux particuliers, qui peut les conduire à réaliser des travaux souvent coûteux : en moyenne 8 500 € TTC.”

Dans ce contexte, les élus ont besoin d'être guidés quant à leurs obligations, aux échéances réglementaires, aux implications juridiques de celles-ci, au mode d'organisation et de gestion de leur SPANC, à la meilleure façon de communiquer pour mettre en place le service et bien sûr aux aides dont ils peuvent bénéficier.

### Accompagner et financer

L'Agence s'investit donc beaucoup dans l'accompagnement des collectivités, en particulier par l'établissement de partenariats avec les Départements, qui animent des Services d'assistance technique à l'assainissement autonome (SATAA). “Une dizaine de SATAA, sur 25 potentiellement en Rhône-Méditerranée & Corse, accompagnent déjà activement les collectivités dans leur démarche SPANC, poursuit L.

Bour. Nous travaillons également à développer des réseaux régionaux d'acteurs, à l'instar de ce que fait le GRAIE (Groupe de recherche Rhône Alpes sur les infrastructures et l'eau), qui met en relation les SPANC, les SATAA et leurs partenaires et publie un observatoire annuel des SPANC de Rhône-Alpes. L'Agence informe et conseille aussi directement les collectivités.”

L'Agence verse en outre une prime aux SPANC eux-mêmes, proportionnelle au nombre de contrôles effectués. Celle-ci peut réduire le poids de la redevance payée par le particulier, lequel bénéficie, sous certaines conditions\*\* d'une aide de 2 600 euros pour la réhabilitation de son installation\*\*\*.

“Nous attendons une forte augmentation de la demande sur 2010-2012, souligne L. Bour. Nous avons en effet simplifié nos modalités d'intervention et la mise en place des SPANC a nettement progressé.”

Au total, l'effort consenti par l'Agence représente un budget d'environ 45 M€.

### Un plan national

“A l'échelle nationale, un plan d'action de l'assainissement non collectif a été élaboré à l'automne 2009, précise L. Bour. L'enjeu est de mobiliser

et de coordonner tous les acteurs en mettant l'accent sur la formation et la communication”. Parmi les objectifs du plan, une grille d'évaluation fournissant aux SPANC des critères communs pour évaluer les risques sanitaires ou environnementaux doit être livrée fin 2010. Les propriétaires d'installations à risque devront réaliser des travaux dans les quatre ans. A terme l'Agence RM&C calera ses critères d'éligibilité sur cette grille. Le plan va se décliner en quatre grands axes, dont deux concernent particulièrement les agences de l'eau, renforcées dans leurs missions d'accompagnement et de

communication. Cette dimension est essentielle pour faire comprendre les enjeux et informer les parties prenantes, notamment les particuliers, pour lesquels cette démarche représente souvent une grosse contrainte.

\* Arrêté de 1996, loi sur l'eau de 2006 (LEMA), trois arrêtés en 2009, Grenelle II...

\*\* Opérations groupées animées par un SPANC qui détermine lors de son diagnostic les installations (antérieures à 1996) présentant un risque sanitaire ou environnemental.

\*\*\* Selon une étude statistique menée en Rhône-Alpes, ce forfait représente au moins 30% de la valeur des travaux à conduire pour les deux-tiers des installations concernées (qui peuvent par ailleurs bénéficier de financement autres : prêt à taux 0, aides des collectivités, TVA réduite...).

### RÉGLEMENTATION

#### Ce que dit la Loi Grenelle II (adoptée le 30 juin 2010)

- Modification du délai entre deux contrôles des installations : la fréquence minimale passe de 8 ans à 10 ans
- Travaux de réhabilitation : à prévoir uniquement si les installations présentent des risques sanitaires et environnementaux (installations “à risque”)
- Permis de construire : l'avis du SPANC sur le système d'assainissement devient une pièce nécessaire
- Vente immobilière : présentation d'un rapport de contrôle de moins de trois ans ; obligation de travaux dans un délai d'un an à compter de la vente (à partir de janvier 2011)

#### Pour en savoir plus

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>

## TÉMOIGNAGE

# Apporter un "service ajouté" !

**Christophe Martinez, responsable du SPANC de la Communauté de Communes de Valcèzard (Gard) : 16 communes, 10 000 habitants, 2 352 dispositifs d'assainissement autonome...**

## Une information préalable

"Lorsque nous avons mis en place le SPANC, en 2005, il s'agissait d'abord de créer les conditions d'une bonne communication. J'ai ainsi participé à 16 conseils municipaux et lancé une campagne d'affichage, relayée par des articles dans le Midi-Libre. J'ai organisé des réunions avec les professionnels de l'assainissement autonome, fournisseurs et installateurs. Et, dans chaque commune, un mois avant le lancement du contrôle des installations, une réunion publique a été montée, avec diffusion d'affiches, de prospectus, puis envoi d'une plaquette indiquant toutes les informations légales et techniques. C'était essentiel pour que notre démarche soit comprise et acceptée."

## La sécurité sociale de l'assainissement !

"Nos élus ont choisi la régie directe, dans un souci de qualité de service. L'objectif est d'aller au-delà de la simple application de la loi, en garantissant au citoyen une information complète, une réelle assistance. En plus du contrôle réglementaire des installations, nous assurons une mesure de la hauteur des boues, une analyse chimique de la fosse, voire une recherche de la fosse ou des drains à l'aide d'une sonde électronique... S'il y a dysfonctionnement, nous tentons d'apporter à l'usager des éléments de réponse. Nous lui remettons aussi un petit livret sur les bonnes pratiques et un carnet d'entretien et de suivi. Et sur les cinq ans qui suivent, avant le second contrôle, nous offrons une assistance technique illimitée,

y compris lors d'une réhabilitation, pour l'obtention par exemple d'un prêt à taux 0 ou de subventions de l'Agence de l'eau, du Conseil général et de la communauté de communes.

Sur la durée, tout le monde s'y retrouve. Notre redevance\*, d'abord perçue comme une taxe, est une véritable sécurité sociale de l'assainissement !"

## Suivi complet lors du permis de construire

"Pour les constructions neuves, nous informons le citoyen de la réglementation, des contraintes liées au terrain, et nous lui conseillons des emplacements. Ensuite, sur dossier et après une visite comprenant un sondage sur parcelle et une reconnaissance géologique, nous émettons un avis de faisabilité.



Contrôle d'une installation chez un particulier.

Après délivrance du permis de construire, le SPANC intervient pour vérifier la bonne implantation du dispositif, ce qui permet d'aller au devant des conflits. Trois mois après leur installation, nous venons former les habitants à leur système d'assainissement : surveillance, entretien, bon usage des produits. Nous apportons ainsi un véritable service ajouté !"

\* Coût du diagnostic et du suivi sur cinq ans : 129 € ; 256 € en cas de permis de construire

## SATAA DU RHONE

# L'assistance aux collectivités

**Créé en 2004 pour aider les communes à se doter d'un Service public d'assainissement non-collectif (SPANC), le Service d'assistance technique à l'assainissement autonome (SATAA) du Rhône assure un rôle d'animation du réseau, entre accompagnement technique et juridique, information, formation et communication.**



Installation d'assainissement autonome : tranchées d'épandages réalisées sur un terrain en pente.

"Le SATAA du Rhône, explique Violette Ravel, animatrice du réseau, a été créé par le Conseil général du Rhône pour anticiper la réglementation. Il y avait en effet une volonté politique des élus de s'attaquer à la question de l'assainissement non-collectif, une

problématique forte dans un département d'apparence urbaine mais avec des territoires encore très ruraux et où les équipements collectifs ne sont pas systématiques." Objectif : aider les communes à mettre en place leur SPANC avant le 31 décembre 2005, date butoir pré-

vue par la loi sur l'eau de 1992.

"293 communes étaient concernées, poursuit V. Ravel, que nous devons aider à deux niveaux principaux : la définition du mode d'organisation et de gestion de leur SPANC et l'établissement de leur système de redevance. Nous souhaitons également favoriser les regroupements de communes, pour une évidente mutualisation des moyens." Un ingénieur recruté pour cette mission a ainsi accompagné la création des 66 SPANC aujourd'hui opérationnels (7 sont encore en cours de création).

## Information, suivi...

Le SATAA du Rhône apporte désormais aux communes éligibles au dispositif un accompagnement complet. "Nous conventionnons avec les collectivités pour les assister dans l'organisation de leur service, la rédaction de documents, le choix de leurs prestataires, les réunions publiques, poursuit V. Ravel. Et nous assurons l'animation du

réseau de techniciens, une veille réglementaire et technique, de la formation..."

Les professionnels (bureaux d'études, installateurs) eux-mêmes sont régulièrement informés des dispositions réglementaires, des règles de l'art. "Nous avons ainsi, avec les SPANC – qui le diffusent sur leur territoire –, créé un diaporama sur les bonnes pratiques d'installation d'un système d'assainissement autonome."

Et pour les particuliers, un guide d'entretien, synthèse des gestes simples permettant de vérifier le bon fonctionnement de son installation et de prévenir les dysfonctionnements est en cours d'élaboration. Le Département du Rhône développe également une politique d'aide en faveur de la réhabilitation des installations défectueuses. C'est le SATAA qui instruit les dossiers de demandes de subvention.

\* Depuis la loi sur l'eau de 2006, seules certaines communes, selon des critères de ruralité, taille et moyens, peuvent bénéficier des services du SATAA.

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

# Des céréales bio pour protéger la ressource en eau

**L'appel à projets conduit l'Agence à soutenir le développement d'une filière de céréales issues de l'agriculture biologique en Bourgogne – Franche-Comté. Du grain au moulin, ce projet d'envergure aura un impact significatif sur la qualité de l'eau.**

Concours de circonstances ou réelle dynamique de conversion, la fermeture de la sucrerie d'Aiserey en Côte-d'Or en 2007, a sans doute accéléré l'essor d'une filière de céréales bio. Une réflexion menée en Bourgogne – Franche-Comté dans le cadre du Programme de restructuration nationale (PRN) de la filière sucre conduit ainsi à la mise en place d'une production de farine biologique grâce à l'implantation d'un moulin sur le site de l'ancienne sucrerie.

La création de cette filière "céréales bio", qui s'inscrit dans les objectifs du Grenelle de l'environnement, se situe sur un territoire du bassin Rhône-Méditerranée où la qualité des eaux superficielles et souterraines est fortement dégradée par les produits phytosanitaires.

L'Agence de l'eau soutient cette nouvelle filière à travers trois projets étroitement liés. Les deux premiers concernent le développement de cultures bio en Franche-Comté et en Bourgogne, l'un sous maîtrise d'ouvrage d'INTERBIO Franche-Comté en partenariat avec la coopérative agricole INTERVAL ; l'autre, sous maîtrise d'ouvrage

du Service d'éco-développement agricole et rural de Bourgogne (SEDARB), sur les bassins versants de la Tille et de l'Ouche.

Le dernier projet, porté par la filiale Moulin Decollogne du groupe Dijon Céréales, vise à structurer la collecte des céréales et oléo-protéagineux afin de commercialiser les productions issues des exploitations converties. Grandes surfaces, restauration collective... toutes les pistes sont étudiées. L'Agence participe au financement de l'animation autour de ces projets, à hauteur de 80%, mais également au financement de la conversion des exploitations.

## Des agriculteurs sensibilisés

Des chargés de mission ont été recrutés pour convaincre les agriculteurs conventionnels de se tourner vers des pratiques plus respectueuses de la qualité de l'eau. Alice Dousse, depuis trois mois chez INTERBIO Franche-Comté, partage son temps entre visites sur le terrain et mise en place de références techniques en collaboration avec la Chambre d'agriculture : "Dans le Jura et la Haute-Saône,



Interbio Franche-Comté

220 captages en eau potable sont dégradés par les pesticides et les nitrates, dont 74 en Bourgogne et en Franche-Comté. L'agriculture biologique est l'une des voies privilégiées pour inverser cette tendance.

explique-t-elle, j'organise des rencontres sous forme de visites d'exploitation ou de réunions d'information, pour tous les agriculteurs qui s'intéressent de près ou de loin à ce mode de production." Les premiers retours sont positifs. "Malgré les craintes de certains participants au sujet de l'enherbement et des débouchés, un réel intérêt pour les pratiques bio a été

exprimé lors de ces visites", conclut la chargée de mission. Ce projet global de développement d'une filière céréale bio, d'une durée de trois ans, contribue à la restauration de la qualité des eaux tout en maintenant une activité agricole locale forte, en cohérence avec la demande croissante de céréales issues de l'agriculture biologique.

CAMPAGNE NATIONALE D'INFORMATION

# "Changeons de point de vue sur l'eau !"

**"Changeons de point de vue sur l'eau !" : c'est le slogan qu'ont choisi les six agences de l'eau et l'ONEMA\* pour leur prochaine campagne de communication qui sera lancée au salon des maires, fin novembre à Paris.**

L'adoption des SDAGE, fin 2009, a marqué une étape importante de la politique de l'eau française. Inscrits dans une démarche européenne, déclinée en France au travers du "Grenelle de

l'environnement", les SDAGE dessinent une stratégie ambitieuse pour la reconquête d'un bon état des eaux de nos rivières, lacs, nappes et littoral d'ici 2015.

## Mise en œuvre des SDAGE, tous concernés

Cette stratégie comprend des actions bien connues et traditionnelles comme la lutte contre toutes les pollutions ponctuelles. Mais elle repose plus encore sur la restauration des fonctions des cours d'eau et des zones humides, sur la préservation des bassins d'alimentation des captages d'eau potable et sur le mariage entre la gestion de l'eau et la gestion de l'espace. C'est pourquoi elle ne pourra être gagnante qu'avec le concours de tous, et notamment de ceux qui agissent au quotidien dans les

collectivités, qu'ils soient responsables de l'eau potable et de l'assainissement, de l'aménagement urbain ou du développement des territoires.

## La communication au service de l'action

Parce que cet enjeu est nouveau et difficile, les agences de l'eau, l'ONEMA et le ministère chargé du développement durable ont décidé d'engager une campagne d'information auprès des élus. L'axe de communication retenu est de démontrer la valeur ajoutée d'une "bonne politique de l'eau", en particulier sa capacité à être un levier pour un développement durable des territoires. La campagne s'appuiera donc sur des témoignages d'élus ayant mis en œuvre les actions préconisées par les



Régis Domergue

Le captage de Murviel-les-Béziers (Hérault). Les actions conduites en faveur de sa protection ont été retenues comme exemple dans le bassin Rhône-Méditerranée.

SDAGE, afin de montrer que ces actions sont possibles et peuvent être transposées.

\* Office national de l'eau et des milieux aquatiques

INTEMPÉRIES DANS LE VAR

# Les syndicats de rivières fortement mobilisés

**Le 15 juin dernier, plus de 400 millimètres de pluie se sont abattus sur l'Est varois en moins de 24 h. Bilan : 23 morts et des dégâts matériels spectaculaires. Il fallait agir vite pour mettre en sécurité le secteur. La solidarité des syndicats de rivière de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a fonctionné.**

“**S**uite à des appels spontanés de techniciens qui souhaitaient proposer leur aide dès les premières heures qui ont suivi l'événement, raconte Nicolas Metsu, animateur du Réseau régional des gestionnaires de milieux aquatiques (RRGMA), l'ARPE\* Provence-Alpes-Côte d'Azur a décidé de mobiliser l'ensemble de son réseau et de coordonner toutes les bonnes volontés. Le 17 au matin, nous avons envoyé un mail de mobilisation à l'ensemble des syndicats de rivières de la région. Les réponses ont immédiatement été positives : les présidents des syndicats intercommunaux de gestion de rivières ont décidé de mettre leurs techniciens à disposition du Var.” L'ARPE est alors intervenue en tant que coordonnateur, prenant contact avec le Conseil général du Var et le syndicat de la Naturby pour éva-

luer les premiers besoins sur les rivières et organiser les ressources humaines disponibles. “L'objectif était de cartographier précisément les arbres en travers, les gros amoncellements qui bouchent les rivières, de réaliser des relevés d'érosion à enjeu en les classant selon leur proximité avec des habitations, des canalisations, des voiries, ainsi que des relevés des laisses de crues (brindilles, petits branchages, plastiques agricoles...) afin d'alimenter l'expertise hydraulique de la crue, précise N. Metsu. Le 23 juin, une première équipe de gestionnaires est arrivée sur place. Le Conseil général avait préparé les fonds de cartes et le format des légendes afin que chacun établisse des relevés selon les mêmes critères.” Au total, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet, 31 techniciens de rivières se sont relayés aux côtés des techniciens de l'Ar-



Outre un tragique bilan humain, les très fortes pluies du 15 juin ont provoqué d'importants dégâts, suscitant une mobilisation sans précédent des techniciens de rivières.

gens et de la Naturby, permettant de gagner des semaines précieuses pour mettre en sécurité le secteur.

\* ARPE : Agence régionale pour l'environnement. L'ARPE PACA anime le Réseau régional des gestionnaires de milieux aquatiques (RRGMA), que soutient l'Agence de l'eau avec la DREAL et la Région PACA, depuis sa création en 1999.

ZONES HUMIDES MÉDITERRANÉENNES

# Des perspectives pour l'avenir

**Le 10<sup>e</sup> Comité des zones humides méditerranéennes de l'initiative MedWet s'est tenu à Bastia du 31 mai au 3 juin.**



La plupart des 46 membres de MedWet étaient présents à Bastia. Une rencontre à la fois studieuse et conviviale, en marge de la conférence des parties de la convention de Ramsar (Corée).

**D**éclinaison de la Convention de Ramsar\*, le “MedWet” (“Mediterranean wetlands initiative”) réunit depuis vingt ans les 27 pays du pourtour méditerranéen et une vingtaine d'organisations dédiées aux zones humides. Quelques ajustements ont été récemment apportés à sa gouvernance, et son expertise technique et scientifique est désormais élargie aux grandes ONG (WWF MedPO,

IUCN Méditerranée, Wetlands International). Des nouveautés pour cette édition en Corse : l'implication de la population locale, lors d'une journée ouverte au public, et la participation des collégiens du collège de l'Île Rousse (voir plus loin). Ces journées ont également été consacrées à la découverte des sites Ramsar de Corse. Après une étape à la réserve naturelle de

l'étang de Biguglia, les participants se sont rendus sur les autres étangs de la plaine orientale (Mare Del sale, Urbino, Diana...) et ont pu échanger avec leurs gestionnaires : conchyliculteurs, Conservatoire du littoral, Conseil général de Haute-Corse, Pénitencier de Casabianda...

## Des initiatives à caractère pédagogique

Plusieurs projets impliquant l'Agence de l'eau ont également été présentés. Et d'abord le “Parlement des Jeunes”, dont l'expérience a été menée par la DREAL de Corse et l'OEC (Office de l'Environnement de la Corse), et qui vise à sensibiliser les jeunes générations en faisant travailler des collégiens sur la protection des zones humides. Avec le soutien technique et financier de l'Agence, de l'Education Nationale et de la DREAL de Corse, l'OEC a également travaillé sur l'élaboration d'outils pédagogiques pour chaque type de milieu humide (mares temporaires et lagunes sont déjà réalisées). Ces deux initiatives pourraient être facilement transpo-

sées au contexte local d'autres pays méditerranéens.

## Un observatoire

Sur l'initiative du centre de recherche pour la conservation des zones humides, la “Tour de Valat” à Arles, la mise en œuvre d'un Observatoire des zones humides méditerranéennes a été retenue comme projet majeur pour la connaissance, le suivi et la gestion des milieux. L'Observatoire pourrait être opérationnel en fin d'année. Dernière décision importante : un nouveau Groupe de pilotage de l'Initiative MedWet a été élu pour trois ans. Il est composé de la France, qui en assurera la présidence, de la Grèce, pays hôte du secrétariat du MedWet, du Maroc (suppléant : Tunisie), de la Jordanie (suppléant : Liban), du secrétariat de la convention de Ramsar, de la Tour de Valat et de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

\* La Convention de Ramsar, signée en 1971 à Ramsar en Iran, porte sur la conservation et l'utilisation durable des zones humides. Elle a été ratifiée par la France en 1986.

**JOURNÉE ZÉRO PESTICIDE**  
20 OCTOBRE 2010 À DIJON



L'Agence de l'eau organise une nouvelle journée de sensibilisation des collectivités de Bourgogne Franche-Comté aux problèmes de l'utilisation des pesticides en ville.

[www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

**16<sup>E</sup> CONGRÈS DES CONSERVATOIRES DES ESPACES NATURELS**

4 AU 7 NOVEMBRE 2010  
AU CORUM DE MONTPELLIER



Organisé par le Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon et la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, ce congrès, destiné aux gestionnaires d'espaces naturels, chercheurs, administrations et élus, s'intègre dans les événements de l'année internationale de la biodiversité.

Contact : [congres.cen2010@cenl.org](mailto:congres.cen2010@cenl.org)

**SALON DES MAIRES**

23, 24 ET 25 NOVEMBRE 2010  
À PARIS, PORTE DE VERSAILLES

Les Agences de l'eau et l'ONEMA organisent trois conférences, les 23 et 24 novembre, sur la protection des captages d'eau potable, l'Observatoire national des services public d'eau et d'assainissement et la restauration des cours d'eau.



23, 24, 25 novembre 2010  
Paris - Porte de Versailles

Gardez le fil sur  
[www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

zoom : comprendre la biodiversité

**Les roselières, un espace de vie nécessaire aux oiseaux**



**L'augmentation de la salinité des milieux humides littoraux met en danger la survie de la rousserolle, incapable de construire solidement son nid. Conséquence : un déplacement de son lieu de reproduction vers des milieux plus appropriés.**

Les roselières regroupent toutes les formations à grandes plantes émergentes (phragmitaies, typhaies, scirpaies, cladiaies). Parmi celles-ci, les phragmites ont un intérêt particulier notamment en raison de l'avifaune qui les fréquente (héron pourpré, lusciniole à moustaches, butor étoilé...). La rousserolle turdoïde (*acrocephalus arundinaceus*), espèce migratrice, y niche le plus souvent. Ce petit oiseau de la famille des fauvettes migre en Afrique subsaharienne pour revenir durant le printemps. Il se nourrit d'insectes d'eau, éphémères, "perles" et autres petites libellules, chrysomèles, papillons, araignées et chenilles.

La rousserolle rejoint ainsi la guildes des prédateurs qui régulent les peuplements d'insectes coupant et rongant feuilles et tiges de plantes émergentes. En échange, les phragmites lui apportent le gîte.

**Des nids menacés**

Le nid de la rousserolle est constitué d'herbes, de tiges et de feuilles tissées autour de ces roseaux. La construction débute avec l'installation d'une plate-forme de brins d'herbe enroulés autour des tiges de phragmites. Des anneaux sont ensuite passés autour des brins porteurs puis enfilés dans le nid. Pour finir, la femelle tasse la plate-forme pour la creuser.

Malheureusement, ces ouvrages sont menacés par l'augmentation de la salinité des milieux humides littoraux, provoquant un changement de comportement de leurs hôtes qui se trouvent en compétition avec d'autres espèces à la marge de leurs milieux d'origine, du fait de l'évolution de la morphologie des phragmites.

Les causes de l'augmentation de la salinité sont diverses : mobilisation de sels présents dans les sols, apports d'eau de mer ou d'eaux souterraines salées par une connexion artificielle des milieux lagunaires avec la mer... Un accroissement naturel est prévisible, avec l'infiltration des eaux salées due à l'élévation du niveau des mers.

Ces phénomènes sont de nature à modifier profondément la roselière. Même si le phragmite peut temporairement supporter des concentrations importantes en sel, une hypersalinité réduit sensiblement la hauteur des tiges et surtout leur diamètre en affaiblissant les rhizomes, ce qui ne permet plus aux rousserolles de construire leur nid solidement. Il apparaît à l'inverse que d'importantes précipitations durant le premier semestre d'une année, en faisant baisser la salinité des eaux, améliorent la structure de la roselière et donc des phragmites, en permettant une croissance plus vigoureuse des tiges.

**Une nouvelle gestion des milieux**

Ainsi, l'évolution de l'aire de répartition de la rousserolle est-elle étroitement liée à celle du support de son nid, le phragmite, qui dépend à son tour de l'évolution de son milieu d'enracinement. Cet oiseau pouvant également se contenter de buissons au bord de l'eau ou de quelques touffes de plantes, la



Aquarelle d'Eric Parent

Migreur de la famille des fauvettes, la rousserolle turdoïde niche à partir du printemps dans les roselières du littoral méditerranéen.

perte de surfaces des roselières ou la fragilité des phragmites l'oblige à évoluer en bordure du milieu humide, sur des buissons peu élevés pour rester proche de sa nourriture et protégé du vent et du soleil. Cette croissance de la salinité oblige les gestionnaires à faire évoluer la gestion du milieu en fonction de la densité et de la taille du roseau, mais aussi des oiseaux qui y nichent où y nichaient.

Finalement, les milieux de lagunage par filtres plantés de roseaux ne seraient-ils pas d'excellents refuges à rousserolle ? Lors de leur entretien, les gestionnaires sont-ils conscients du possible refuge que représentent leurs stations pour de tels passereaux ? Le génie civil pourrait-il, ici, voler au secours du génie naturel ?

publications

**Qualité des eaux de baignade, établissement des profils des eaux de baignade**

Plaquette d'information destinée aux responsables de sites de baignade sur leurs obligations en matière de réalisation de profils de baignade avant le 1<sup>er</sup> décembre 2010 (conformément à la directive européenne "Eaux de baignade 2006/7/CE"), et sur les aides de l'Agence.

8 pages - Juin 2010

[www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

**Les eaux de baignade des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et Corse : bilan 2009**

Plaquette réalisée par l'Agence régionale de santé avec le soutien financier de l'Agence de l'eau. Elle présente les résultats du contrôle sanitaire de la saison balnéaire 2009, les évolutions depuis 2006 et l'évaluation de l'impact de la directive 2006/7/CE sur le classement des zones de baignade.

6 pages - Juillet 2010

[www.ars.rhonealpes.sante.fr](http://www.ars.rhonealpes.sante.fr)

**Journal de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse**

2-4, allée de Lodz - 69363 LYON Cedex 07  
Téléphone 04 72 71 26 00  
Télécopie 04 72 71 26 01  
[www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

Directeur de la publication : Alain Pialat

Rédactrice en chef : Sylvie Laïné

Rédacteurs : Jean-Louis Derenne - Services de l'Agence de l'eau

Conception Réalisation : Force Motrice

Impression : Imprimerie Ferréol

Tirage : 15 000 exemplaires

Couverture : Jean-Baptiste Mériillot

N° ISSN : 1779-3912

Imprimé sur papier PEFC

